



**PRÉFET
DE LA ZONE
DE DÉFENSE
ET DE SÉCURITÉ
NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Lille, le 16/06/2022

POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE

Mise en place de mesures de réduction des émissions de polluants dans les départements de l'Aisne, du Nord, de l'Oise, du Pas-de-Calais et de la Somme

Le bulletin de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air, ATMO Hauts-de-France, de ce jour prévoit la persistance d'un épisode de pollution à ozone dans les cinq départements de la zone Nord. **Par conséquent, le niveau d'alerte sur persistance (dépassement du seuil de 180 µg/m³ pendant deux jours et plus) est déclenché pour l'Aisne, le Nord, l'Oise, le Pas-de-Calais et la Somme.**

Georges-François Leclerc, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, a décidé de prendre des mesures visant à réduire les émissions de polluants dans l'atmosphère et à en limiter les effets sur la santé humaine et l'environnement.

Ainsi, les mesures suivantes s'appliquent **à compter de ce jeudi 16 juin 2022 à 18 heures** et jusqu'à la fin de l'épisode :

- **Dans le secteur des transports : application des mesures de réduction des émissions**

La vitesse est temporairement limitée :

- à **110 km/h** sur les portions d'autoroutes normalement limitées à 130 km/h ;
- à **90 km/h** sur les portions d'autoroutes et de routes normalement limitées à 110 km/h ;
- la vitesse maximale autorisée est réduite à **80 km/h** pour les poids-lourds de plus de 3,5 tonnes.

- **Dans le secteur industriel : limitation des émissions de précurseurs d'ozone**

Le préfet appelle à limiter autant que possible les émissions de précurseurs d'ozone, via :

- l'utilisation de systèmes de dépollution renforcés ;
- le report de certaines opérations tels que les travaux de maintenance, le dégazage d'une installation, le chargement ou déchargement de produits émettant des composants organiques volatils en l'absence de dispositif de récupération des vapeurs.

Les prévisions sur l'évolution de la qualité de l'air sont disponibles sur le site internet de l'association agréée de surveillance de la qualité de l'air (Atmo) www.atmo-hdf.fr.

Préfecture de la zone de défense et de sécurité Nord

Service régional de la communication interministérielle

Tél : 03 20 30 52 50

Mél : pref-communication@nord.gouv.fr

12-14, rue Jean sans Peur CS 20003
59 039 LILLE Cedex



nord.gouv.fr
hauts-de-france.gouv.fr



[prefetnord](https://www.facebook.com/prefetnord)



[prefet59](https://twitter.com/prefet59)



[linkedin.com/company/prefethdf/](https://www.linkedin.com/company/prefethdf/)